

CONSEIL COMMUNAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- URBANISME

À l'unanimité, le conseil communal prend connaissance du projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) et du rapport relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (RIE) et émet son avis sur certains points spécifiques pour la Commune de Mersch (Nouveau 'Quartier de l'Alzette', artificialisation annuelle du sol concernant l'implantation de la ZAMID et du complexe sportif au 'Mierscherbiërg', définition de l'espace d'action 'Miersch an Ëmland, ...).

Cet avis est transmis au Ministre de l'Aménagement du territoire.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le contrat entre l'asbl PEFC (Pan European Forest Certification) Luxembourg et la commune de Mersch réglant l'utilisation de la marque et du logo PEFC.
- b) la convention-cadre entre la commune de Mersch et la SA LuxConnect réglant l'utilisation de capacité sur les fibres appartenant à LuxConnect et l'utilisation du réseau des gaines et conduites de la commune de Mersch.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal arrête à l'unanimité le cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif au nombre de 83 postes (aide ouvrier, ouvrier, ouvrier à tâche artisanale, ouvrier qualifié, ouvrier avec CATP).

- BUDGET

Le conseil communal arrête

- a) à l'unanimité le service ordinaire et le service extraordinaire du budget rectifié 2022.
- b) à l'unanimité le service ordinaire et le service extraordinaire du budget de 2023.

Les tableaux récapitulatifs se présentent de la manière suivante:

	2022		2023	
	ordinaire	extraordinaire	ordinaire	extraordinaire
Recettes	46.409.920,74	3.352.838,11	48.279.954,01	28.432.722,00
Dépenses	32.548.299,60	31.311.957,03	34.738.888,47	43.437.479,87

Boni	13.861.621,14		13.541.065,54	
Mali		27.959.118,92		15.004.757,87
Boni 2021	29.779.400,52			
Boni 2022			15.681.902,74	
Boni général	43.641.021,66		29.222.968,28	
Mali général		27.959.118,92		15.004.757,87
Transfert	- 27.959.118,92	+ 27.959.118,92	- 15.004.757,87	+ 15.004.757,87
Boni fin 2022	15.681.902,74			
Boni général			14.218.210,41	

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS